

Procès-Verbal

Séance du 02 avril 2026

L'an 2026 et le 02 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE CAMARSAC sous la présidence de SOKOLOVITCH Marie-Jeanne Mme Le Maire

Présents : Mmes : SOKOLOVITCH Marie-Jeanne, AUZÉMERY-ORTALI Patricia, HANOU-GRANGER Caroline, ROUSSET Nathalie, MAZUQUE Cécile, CHABAUD Bénédicte, LOPEZ Sandra, AUDOIRE Nathalie, et Mrs : CAZENABE Hervé, PALACIN Patrick, TEIL Lionel, GARCIA Grégoire, CAILLOU Gérard, PELLETIER Sylvain, DAILLY Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LA GIRONDE

A été nommé(e) secrétaire : Madame AUZÉMERY-ORTALI Patricia

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du 20/03/2026	D013-2026
Désignation des membres de la commission « Appel d'offres »	D014-2026
Désignation des membres de la commission de contrôle des liste électorale	D015-2026
Délégations du Conseil Municipal consenties au Maire	D016-2026
Délibération fixant les indemnités allouées à un conseiller municipal délégué	D017-2026

Approbation du procès-verbal de la séance du 20/03/2026

réf : D013-2026

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 à l'approbation des conseillers municipaux. Madame le Maire demande s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant leur adoption définitive.

Des remarques sont émises par Monsieur Gérard CAILLOU portant sur l'élection du Maire ayant été votée à la majorité absolue et non pas relative. Il est aussi mentionné un doublon sur le nom de la délibération D011-2026.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation des membres de la commission « Appel d'offres »

réf : D014-2026

Le Conseil Municipal **VOTE** et **DÉCIDE** de désigner les membres de la commission « Appel d'offres » comme présenté ci-dessous :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur DAILLY Philippe	Madame CHABAUD Bénédicte
Madame AUDOIRE Nathalie	Madame HANOU-GRANGER Caroline
Monsieur CAZENABE Hervé	Madame LOPEZ Sandra

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération Désignation de la commission de contrôle des listes électorales

réf : D015-2026

Le Conseil Municipal **VOTE** et **DÉCIDE** de désigner les membres de la commission « Appel d'offres » comme présenté ci-dessous :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur CAILLOU Gérard	Madame CHABAUD Bénédicte
Madame LOPEZ Sandra	Monsieur PELLETIER Sylvain
Monsieur TEIL Lionel	Madame HANOU-GRANGER Caroline

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délégations du Conseil Municipal consenties au Maire en vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT

réf : D016-2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** et **décide** :

Article 1 : Madame le Maire est chargée, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De fixer l'aliénation de gré à gré des biens immobiliers jusqu'à 4 600€ ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au 1^{er} aliéna de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal par la délibération D003_2026 du 29 janvier 2026 ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans toutes les actions dirigées contre elle et, notamment devant toutes les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire du 1^{er} et 2nd degrés, en cas d'urgence par la voie du référé ou en se constituant partie civile, dans tous les cas où la défense de ses intérêts ou ceux de ses agents l'exige, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000,00€ ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal soit 2 500€ ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions les plus élevées possible.

Article 2 : Les décisions prises en application de cette délibération peuvent être signées par un adjoint agissant par délégation de Madame le Maire.

Article 3 : Madame le Maire rend compte des dites décisions lors de la séance la plus proche du Conseil Municipal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération fixant les indemnités de fonctions allouées à un conseiller municipal délégué
réf : D017-2026

Les membres présents du conseil Municipal demandent un récapitulatif des indemnités votées et perçues par le Maire et les adjoints. Il est donc fait une synthèse orale de la délibération susmentionnée avec les montants pour chacun d'entre eux et il est précisé que le montant restant de l'enveloppe globale permet donc le versement d'une indemnité de fonction à un(e) conseiller(ère) délégué(e).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'allouer à la date de l'arrêté qui sera pris par le Maire à cet effet, une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué et ce au taux de 13,5% (indice brut 1027 en vigueur), comme présenté ci-dessous.

RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS		
FONCTION	TAUX MAXIMAL (en % de l'indice brut 1027)	MONTANT ANNUEL BRUT
Maire	55,7	27 474,72 €
Adjoints	21,38	10 545,96 €
Conseiller municipal délégué	13,5	6 659,04€

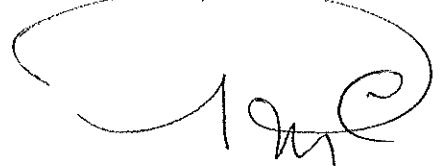
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de procès-verbal / Questions diverses :

- Aire de jeux du stade : L'aire de jeux est devenue dangereuse pour les usagers car des modules sont vétustes ou ont été vandalisés. Madame le Maire s'engage à prendre dès le lendemain un arrêté portant fermeture de l'aire de jeux et demandera la condamnation de celle-ci par la mise en place de barrières et rubalise. L'information sera également diffusée sur PanneauPocket.
- Installation d'une aire pour les véhicules de tourisme : Renseignements à prendre auprès de la commune de Créon pour connaître le fonctionnement et les conditions d'aménagement. Où pourrait s'intégrer ce projet s'il venait à se concrétiser ? Bourg ? Salle des fêtes/étang ?

Séance levée à 20H40

En mairie, le 02/04/2026



COMMUNE DE CAMARSAC - ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Présenté par Madame le Maire
A Camarsac, le 02/04/2026

Délibéré par le Conseil Municipal,
A Camarsac le 02/04/2026
Les membres convoqués du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15


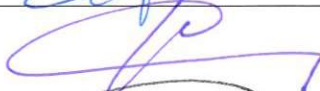



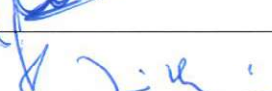
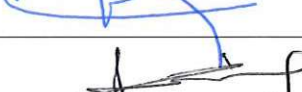







Nombres de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Dates de convocation : 27/03/2026

SOKOLOVITCH Marie-Jeanne <i>Maire</i>	
CAZENABE Hervé <i>1^{er} adjoint</i>	
AUZÉMERY-ORTALI Patricia <i>2nde adjointe</i>	
PALACIN Patrick <i>3^{ème} adjoint</i>	
CAILLOU Gérard <i>Conseiller municipal</i>	
DAILLY Philippe <i>Conseiller municipal</i>	
TEIL Lionel <i>Conseiller municipal</i>	
AUDOIRE Nathalie <i>Conseillère municipale</i>	
ROUSSET Nathalie <i>Conseillère municipale</i>	
MAZUQUE Cécile <i>Conseillère municipale</i>	
LOPEZ Sandra <i>Conseillère municipale</i>	
HANOU-GRANGER Caroline <i>Conseillère municipale</i>	
PELLETIER Sylvain <i>Conseiller municipal</i>	
CHABAUD Bénédicte <i>Conseillère municipale</i>	
GARCIA Grégoire <i>Conseiller municipal</i>	